



Ébauche de recommandations pour l'aperçu de la composante « Justificatifs (Relations et Attributs) » V1.0

Cette ébauche de recommandations a été préparée par le Comité d'experts du Cadre de confiance (TFEC) du [Conseil canadien de l'identification et de l'authentification numériques](#) (CCIAN). Le TFEC est régi par les politiques du CCIAN en matière de contrôle. Les commentaires soumis par le public sont assujettis à l'[entente de contributeur du CCIAN](#).

Le CCIAN prévoit modifier et améliorer cette ébauche de recommandations en fonction des commentaires du public. Les commentaires ouverts ont pour but d'assurer la transparence de l'élaboration et la diversité d'un apport véritablement pancanadien. Les commentaires effectués pendant l'examen seront pris en considération en vue d'être incorporés dans la prochaine ébauche. Le CCIAN va regrouper les commentaires afin de montrer d'une façon transparente comment chacun a été traité.

Les prochaines versions du Cadre de confiance pancanadien vont étoffer, clarifier et peaufiner le contenu de ce document.

Tout en examinant cette ébauche, veuillez tenir compte de ce qui suit. Les réponses à ces questions sont non contraignantes et servent à améliorer le CCP.

1. Cette composante a pour but de décrire les processus reliés aux attributs et aux relations. Est-ce suffisamment clair dans tout le document?
2. Le titre de cette composante reflète-t-il suffisamment son contenu?
3. Les processus reliés aux Attributs et aux Relations sont-ils clairement expliqués?
4. La distinction entre le processus Définir l'attribut, qui décrit un type ou une classe d'Attribut, et le processus Lier l'attribut, qui décrit la création d'un Attribut, est-elle suffisamment claire?
5. La distinction entre le processus Définir la relation, qui décrit un type ou une classe de Relation, et le processus Déclarer la relation, qui décrit la création d'une Relation, est-elle suffisamment claire?

Table des matières

1. [Introduction à la composante « Justificatifs \(Relations et Attributs\) »](#)
 - 1.1. [Contexte](#)
 - 1.2. [Raison d'être et avantages anticipés](#)
 - 1.3. [Portée](#)
 - 1.3.1. [Inclus dans la portée](#)
 - 1.3.2. [Exclus de la portée](#)

Statut : Ébauche de recommandations du CCIAN

Ce document de travail a été préparé pour obtenir l'avis de la communauté et il est approuvé par le Comité d'experts du cadre de confiance du CCIAN. Pour plus de renseignements, veuillez écrire à review@diacc.ca

39	1.4.	Relation avec le Cadre de confiance pancanadien
40	2.	Conventions régissant les Justificatifs
41	2.1.	Termes et définitions
42	2.2.	Abréviations
43	2.3.	Rôles
44	3.	Relations de confiance
45	4.	Niveaux d'assurance
46	5.	Processus de confiance
47	5.1.	Aperçu conceptuel
48	5.2.	Descriptions des processus
49	5.2.1.	Définir la relation
50	5.2.2.	Déclarer la relation
51	5.2.3.	Approuver la relation
52	5.2.4.	Vérifier la relation
53	5.2.5.	Réfuter la relation
54	5.2.6.	Définir l'Attribut
55	5.2.7.	Lier l'Attribut
56	5.2.8.	Maintenir l'Attribut
57	5.2.9.	Révoquer l'Attribut
58	6.	Références

59 1 Introduction à la composante

60 « Justificatifs (Relations et Attributs) »

61 Ce document fournit un aperçu de la composante « Justificatifs (Relations et Attributs) » du
62 Cadre de confiance pancanadien (CCP). Pour avoir une introduction générale au CCP, veuillez
63 vous référer à l'aperçu du modèle de Cadre de confiance pancanadien, qui décrit les buts et
64 objectifs du CCP et en donne un aperçu général.

65 Chaque composante du CCP est décrite dans deux documents :

- 66 1. Aperçu – Il introduit le sujet de la composante. L'aperçu fournit des renseignements
67 essentiels pour comprendre les critères de conformité de la composante. Cela inclut des
68 définitions des principaux termes, des notions et des processus de confiance qui font
69 partie de la composante.
- 70 2. Profil de conformité – Il spécifie les critères de conformité utilisés pour uniformiser et
71 évaluer les éléments de confiance qui font partie de cette composante.

72 Cet aperçu fournit des renseignements relatifs au profil de conformité des Justificatifs (Relations
73 et Attributs) du CCP, qui sont nécessaires pour les interpréter d'une façon uniforme.

74 1.1 Contexte

75 Une tâche fondamentale qui incombe aux participants à l'écosystème de l'identité numérique
76 consiste à transmettre de l'information sur les Sujets à d'autres participants. Il est essentiel de
77 pouvoir s'assurer que l'entité à l'autre bout d'une connexion est bien celle qu'elle prétend être

78 pour interagir avec confiance et assurance en ligne. Les processus et les critères de conformité
79 nécessaires pour instaurer cette confiance sont le sujet des composantes « Personne vérifiée »
80 et « Organisation vérifiée » du CCP. Ces critères ne seront pas répétés dans cette composante.

81 Les participants à l'écosystème de l'identité numérique doivent être certains non seulement de
82 l'identité d'autres entités uniques, mais aussi d'autres détails qui décrivent cette entité unique.
83 Ces renseignements à propos d'une entité (parfois appelés « attributs », « propriétés » ou
84 « allégations ») et des justificatifs qui aident à transmettre ces renseignements sont le sujet de la
85 présente composante du CCP.

86 Les justificatifs sont courants dans le monde physique. Prenez des exemples associés au fait
87 de posséder et d'utiliser un véhicule. Le permis de conduire indique aux autres que le Sujet est
88 apte et légalement autorisé à conduire un véhicule sur la voie publique. Les feuillets
89 d'assurance auto indiquent aux autres que le Sujet a acheté la protection nécessaire en cas
90 d'accident. Les documents de procuration attestent la relation juridique du Sujet avec une
91 personne handicapée s'il devient nécessaire de vendre un véhicule que cette personne n'est
92 plus autorisée par la loi à conduire (un fait qui peut être reflété sur un permis de conduire). Les
93 diplômes d'études collégiales et les certificats de formation du fabricant assurent les
94 propriétaires d'automobiles et les propriétaires de garages que le technicien qui répare un
95 véhicule est qualifié pour le faire. Un permis d'affaires et un permis de garage public indiquent
96 aux propriétaires d'automobiles et aux organismes de réglementation que le garage où la
97 voiture est réparée est légalement autorisé à fonctionner. L'adhésion à des associations locales
98 visant à améliorer les affaires renseigne les propriétaires d'automobiles sur la légitimité du
99 garage comme entreprise dans la communauté locale.

100 Cet ensemble de Justificatifs, émis et gérés par des organisations des secteurs public et privé,
101 inspire et soutient la confiance dans une large partie de l'écosystème de transport.

102 **1.2 Raison d'être et avantages anticipés**

103 Cette composante vise à fournir un cadre que les participants à l'écosystème de l'identité
104 numérique peuvent utiliser pour déterminer dans quelle mesure leur écosystème protège les
105 justificatifs numériques et les relations de confiance essentielles. Cela est accompli en
106 identifiant ces relations de confiance générales et en spécifiant les critères de conformité qui
107 favorisent ou augmentent la confiance dans :

- 108 • Les Entités qui émettent, approuvent ou révoquent les Justificatifs;
- 109 • Les rapports entre les sujets pour lesquels les Justificatifs sont émis et les Justificatifs
110 comme tels;
- 111 • L'intégrité et la fiabilité des Justificatifs et de leur contenu.

112 Cette composante a pour but d'instaurer et de maintenir la confiance au-delà de l'intégrité des
113 données des Justificatifs comme telles et la capacité de les prouver, de sorte que l'acceptation
114 des justificatifs numériques devient aussi routinière que leurs équivalents physiques. Cette
115 composante accomplit cela en mettant l'accent sur des facteurs qui ne sont pas entièrement
116 techniques et dont voici certains des avantages anticipés :

- 117 • Davantage de confiance entre les entités;

- 118 • Moins de risques lorsqu'on fait confiance aux renseignements en l'absence d'une
- 119 relation ou d'un lien directement entre la Partie utilisatrice et la source des
- 120 renseignements;
- 121 • Transparence en ce qui concerne les principaux acteurs;
- 122 • Meilleure perspective de la validité des Justificatifs grâce aux preuves et à la capacité de
- 123 les vérifier;
- 124 • Méthodes pour associer un Justificatif à une personne ou une organisation réelle et
- 125 unique;
- 126 • Compréhension des risques associés à un Justificatif grâce à des détails descriptifs;
- 127 • Diminution du partage excessif d'information sur les Justificatifs afin de réduire la
- 128 possibilité d'agrégation des renseignements personnels ou de collusion.

129 **1.3 Portée**

130 Cette composante spécifie les critères de conformité que les participants à l'écosystème
131 peuvent utiliser pour évaluer dans quelle mesure l'écosystème protège l'utilisation des
132 Justificatifs numériques. La portée de cette composante inclut les caractéristiques du cycle de
133 vie des Justificatifs numériques, et consiste surtout à assurer la transparence et la vérifiabilité
134 comme méthodes principales pour instaurer la confiance entre les Entités impliquées. Les
135 éléments spécifiques considérés comment étant inclus dans ou en dehors de la portée sont
136 décrits dans les sections qui suivent.

137 **1.3.1 Inclus dans la portée**

138 Sont inclus dans la portée de cette composante du CCP les Justificatifs qui :

- 139 • Contiennent ou fournissent des renseignements sur un Sujet (p. ex., preuve numérique
- 140 du niveau d'études) et un émetteur;
- 141 • Contiennent ou fournissent des renseignements sur la relation entre deux Entités (p. ex.,
- 142 preuve numérique qu'une personne est employée par une entreprise);
- 143 • Sont émis par un «Émetteur à un Sujet qui n'est pas l'Émetteur;
- 144 • Contiennent des renseignements qu'une Entité fournit sur ou à une autre Entité;
- 145 • Décrit les relations entre un ou plusieurs Sujets et leurs relations avec une ou plusieurs
- 146 Entités.

147 Indépendamment du contenu des justificatifs ou du lien entre un Émetteur et un sujet, la portée
148 de cette composante inclut :

- 149 • L'émission des Justificatifs aux Sujets;
- 150 • Les renseignements qui augmentent la fiabilité des Justificatifs;
- 151 • Des conseils pour protéger l'intégrité et l'exactitude des renseignements sur les
- 152 Justificatifs;
- 153 • Des consignes pour gérer les Justificatifs compromis.

154 **1.3.2 Exclus de la portée**

155 La vérification et la validation des Entités uniques, véritables et identifiables sont en dehors de
156 la portée de cette composante. Ces processus, et la création et l'utilisation des renseignements

157 sur l'Identité dont ils dépendent, sont couverts dans les composantes « Personne vérifiée » et
158 « Organisation vérifiée » du CCP.

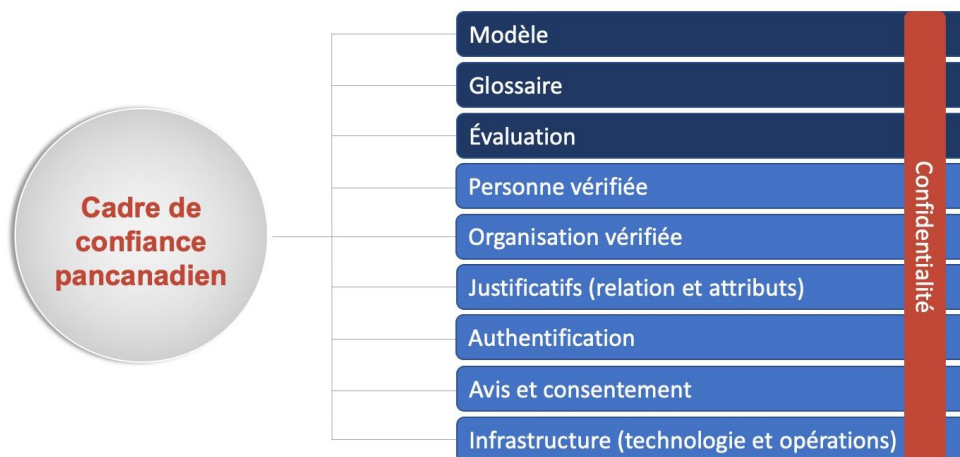
159 Ce qui suit est également en dehors de la portée de la présente composante du CCP :

- 160 • Émission d'un Justificatif par de multiples émetteurs;
- 161 • Règles et politiques déterminant qui peut obtenir un Justificatif ou un type de Justificatif
162 spécifique (p. ex., exigences pour obtenir un permis de conduire dans une
163 administration donnée);
- 164 • Processus pour évaluer la qualification ou l'admissibilité pour un Justificatif ou un type
165 de Justificatif spécifique (p. ex., tester de nouveaux conducteurs), indépendamment des
166 exigences pour fournir les documents de tels processus;
- 167 • Acceptation d'un Justificatif pour un besoin donné (p. ex., permis de conduire accepté
168 ou non comme preuve d'adresse).

169 1.4 Relation avec le Cadre de confiance pancanadien

170 Le Cadre de confiance pancanadien est un ensemble de composantes modulaires ou
171 fonctionnelles qui peuvent être évaluées et certifiées indépendamment pour être prises en
172 considération comme composantes de confiance. Le CCP, qui se fonde sur une approche
173 pancanadienne, permet aux secteurs public et privé de collaborer pour protéger les identités
174 numériques en uniformisant les processus et les pratiques à l'échelle de l'écosystème
175 numérique canadien.

176 La figure 1 illustre les composantes du Cadre de confiance pancanadien.



177

178 **Figure 1. Composantes de l'ébauche du Cadre de confiance pancanadien**

179 2 Conventions régissant les Justificatifs

180 Cette section décrit et définit les termes et concepts clés utilisés dans la composante
181 « Justificatifs (Relations et Attributs) » du CCP. Ces renseignements sont fournis afin d'assurer

182 une utilisation et une interprétation uniformes des termes employés dans cet aperçu et dans le
183 profil de conformité des Justificatifs (Relations et Attributs) du CCP.

184 **Remarques :**

- 185 • Les conventions peuvent varier selon les composantes du CCP. Les lecteurs sont
186 invités à examiner les conventions de chacune des composantes du CCP qu'ils lisent.
- 187 • Les principaux termes et concepts décrits et définis dans cette section, dans la section
188 sur les processus de confiance et le glossaire du CCP sont écrits avec une majuscule
189 initiale tout au long du présent document.
- 190 • Des liens hypertextes peuvent être intégrés dans les versions électroniques de ce
191 document. Tous les liens étaient accessibles au moment de la rédaction.

192 **2.1 Termes et définitions**

193 Pour les besoins de cette composante du CCP, les termes et définitions du glossaire du CCP et
194 ceux qui figurent dans la présente section s'appliquent.

195 **Allégation**

196 Affirmation faite à propos d'un Sujet (p. ex., le Sujet a un permis de conduire; le Sujet a plus de
197 21 ans).

198 **Définition de la relation**

199 Une Définition d'une relation est un Justificatif qui décrit un type spécifique de relation pouvant
200 exister entre deux Sujets ou davantage, ou une classe de relation. Une Définition d'une relation
201 ne décrit pas une relation spécifique entre deux entités (p. ex., Fatima a obtenu un doctorat de
202 l'Université de la Colombie-Britannique; Éric est un employé de FictitiousCorp; Diya et Charles
203 sont légalement mariés). La Définition de la relation décrit plutôt les *caractéristiques* de ces
204 relations. Les Définitions des relations sont créées au moyen du processus Définir la relation.

205 **Justificatif**

206 Un Justificatif est un ensemble d'une ou de plusieurs allégations concernant un Sujet (p. ex., le
207 Sujet a un permis de conduite, le Sujet réside à une adresse spécifiée ou un Sujet a une
208 certification spécifique). Un Justificatif vérifiable est un Justificatif inviolable dont l'Émetteur peut
209 être vérifié d'une manière cryptographique. Dans ce document, le terme « Justificatifs » n'inclut
210 pas les Justificatifs d'authentification, sauf si le terme « Justificatifs d'authentification » est utilisé
211 explicitement.

212 **Justificatif vérifiable**

213 Justificatif inviolable qui est codé de telle sorte qu'il permet de faire confiance à l'auteur (c.-à-d.
214 la source) après une vérification cryptographique. Les Justificatifs vérifiables doivent être sûrs
215 du point de vue cryptographique, respecter la vie privée et pouvoir être vérifiés par des
216 machines.

217 **Justificatif vérifié**

218 Justificatif vérifiable qui est jugé authentique par un Vérificateur.

219 **Portefeuille numérique ou Portefeuille de justificatifs vérifiables**

220 Système logiciel (application) qui stocke d'une manière sécuritaire des renseignements pour un
221 Titulaire. Selon la nature du portefeuille, celui-ci peut contenir des renseignements comme des
222 Justificatifs, des Justificatifs vérifiables, des renseignements de paiement et/ou des mots de
223 passe. Un Portefeuille de justificatifs vérifiables est un Portefeuille numérique qui peut stocker
224 uniquement des Justificatifs vérifiables. (Voir aussi Référentiel.)

225 **Prédicat dérivé**

226 Un Prédicat dérivé est une assertion booléenne vérifiable concernant un Sujet qui est basée sur
227 la valeur d'un autre attribut décrivant ce Sujet. Par exemple, une Allégation peut consister en un
228 attribut tel que « Plus de 21 ans » qui contient une valeur « Vrai » ou « Faux » indiquant si le
229 Sujet est âgé de plus de 21 ans par rapport à la date de naissance ou l'âge véritable du Sujet.
230 Le fait d'utiliser de la sorte les Prédicats dérivés protège mieux la vie privée d'un Sujet en ne
231 divulguant pas de renseignements détaillés permettant d'identifier la personne, tout permettant
232 à un Vérificateur de valider l'admissibilité d'un Sujet à un service.

233 **Présentation**

234 Données, représentant habituellement une ou plusieurs allégations à propos d'un Sujet, qui
235 sont dérivées d'un ou de plusieurs Justificatifs, Justificatifs vérifiables, Relations approuvées ou
236 Relations vérifiables et sont partagées avec un Vérificateur.

237 **Présentation vérifiable**

238 Présentation inviolable qui est codée d'une façon permettant de faire confiance à l'auteur (c.-à-
239 d. la source) après une vérification cryptographique. Les Présentations vérifiables doivent être
240 sûres du point de vue cryptographique, respecter la vie privée et pouvoir être vérifiées par des
241 machines.

242 **Preuve à connaissance nulle**

243 Méthode qui permet à une entité de prouver à une autre entité qu'elle connaît une valeur
244 spécifique sans la divulguer. Par exemple, une entité peut prouver qu'un sujet a plus de 21 ans
245 en utilisant des renseignements provenant du permis de conduire du Sujet, sans révéler aucun
246 des renseignements permettant de l'identifier personnellement qui sont contenus dans le
247 Justificatif du permis de conduite (p. ex., date de naissance). Les preuves à connaissance nulle
248 sont normalement fournies à une Partie utilisatrice sous la forme d'un Prédicat dérivé, lequel
249 peut être créé par un émetteur lorsqu'un Justificatif ou un Justificatif vérifiable est émis, ou par
250 un Vérificateur.

251 **Référentiel ou Référentiel de justificatifs**

252 Système logiciel (application) comme une base de données, un centre de stockage ou un
253 Portefeuille de justificatifs vérifiables qui stocke les Justificatifs vérifiables d'un titulaire et en
254 contrôle l'accès.

255 **Relation déclarée**

256 Justificatif qui documente une assertion faite par une Entité selon laquelle une relation existe
257 entre deux Sujets ou davantage. Une Relation déclarée décrit une relation *spécifique* entre les
258 Sujets (p. ex., Diya et Charles sont mariés légalement dans une administration spécifique,
259 Fatima a obtenu un doctorat de l'Université de la Colombie-Britannique). La structure d'une
260 Relation déclarée est dérivée d'une définition de la relation. Les Relations déclarées sont
261 créées par le processus Déclarer une relation.

262 **Relation vérifiable**

263 Relation approuvée inviolable qui est codée de façon à permettre de faire confiance à l'auteur
264 (c.-à-d. la source) après une vérification cryptographique. Les Relations vérifiables doivent être
265 sûres du point de vue cryptographique, respecter la vie privée et pouvoir être vérifiées par des
266 machines.

267 **Vérification du Justificatif**

268 Évaluation visant à déterminer si un Justificatif vérifiable ou une Présentation vérifiable
269 représente d'une manière authentique et exacte l'Émetteur ou le Présentateur. Cela consiste
270 notamment à vérifier que la preuve est satisfaisante (normalement au moyen d'une validation
271 cryptographique), et à confirmer que le Justificatif ou la Présentation est valide (p. ex., le
272 Justificatif n'est pas suspendu, révoqué ou expiré) et est conforme aux spécifications et/ou aux
273 normes pertinentes.

274 **2.2 Abréviations**

275 L'acronyme suivant est utilisé dans le présent aperçu et le profil de conformité des Justificatifs
276 (Relations et Attributs) du Cadre de confiance pancanadien :

- 277 • CCP – Cadre de confiance pancanadien

278 **2.3 Rôles**

279 Les rôles et les définitions qui suivent s'appliquent à la portée et dans le contexte de la
280 composante « Justificatifs (Relations et Attributs) » du CCP.

281 **Remarques :**

- 282 • Une Entité peut assumer un ou plusieurs rôles, compte tenu de l'utilisation.
- 283 • Les définitions des rôles n'impliquent ou n'exigent pas une solution, une architecture,
284 une mise en œuvre ou un modèle d'affaires spécifique.

285 **Autorité qui révoque**

286 Entité dont la responsabilité exclusive ou principale consiste à révoquer les Justificatifs et à tenir
287 à jour les renseignements sur les Justificatifs révoqués. L'Autorité qui révoque peut être
288 l'Émetteur du Justificatif révoqué, mais ce n'est pas nécessaire.

289 **Émetteur**

290 Entité qui rend disponibles des renseignements à propos d'un Sujet en créant et en émettant un
291 Justificatif ou un Justificatif vérifiable.

292 **Exploitant de services**

293 Entité dont la responsabilité principale consiste à s'assurer que les services sous-jacents
294 fonctionnent comme prévu.

295 **Partie qui approuve**

296 Sujet ou tierce partie qui affirme avoir la conviction qu'une Relation déclarée est valide au
297 moyen du processus Approuver la relation. Une Relation peut être approuvée par plus d'une
298 partie.

299 **Partie qui déclare**

300 Toute entité qui déclare une relation entre deux sujets ou davantage au moyen du processus
301 Déclarer la relation (voir les processus de confiance ci-dessous). La Partie qui déclare peut
302 être, ou ne pas être, un Sujet de la Relation déclarée.

303 **Partie qui définit**

304 Toute entité qui crée une définition de relation au moyen du processus Définir la relation (voir
305 les processus de confiance ci-dessous).

306 **Partie qui réfute**

307 Entité dont la responsabilité exclusive ou principale consiste à réfuter les Relations et à tenir à
308 jour les renseignements sur les Relations réfutées. La Partie qui réfute peut être la Partie qui
309 approuve une Relation réfutée, ou un Sujet de la Relation réfutée, mais ce n'est pas nécessaire.

310 **Partie utilisatrice**

311 Organisation ou personne qui utilise des renseignements d'identité, attributs, relations ou autres
312 justificatifs électroniques pour faire des transactions numériques.

313 **Sujet**

314 Personne, organisation ou machine qui détient ou est en voie d'obtenir une représentation
315 numérique dans le système de l'écosystème de l'identité numérique réglementé par le CCP, et
316 qui peut être assujettie à des lois, une politique et des règlements dans un contexte.

317 Titulaire

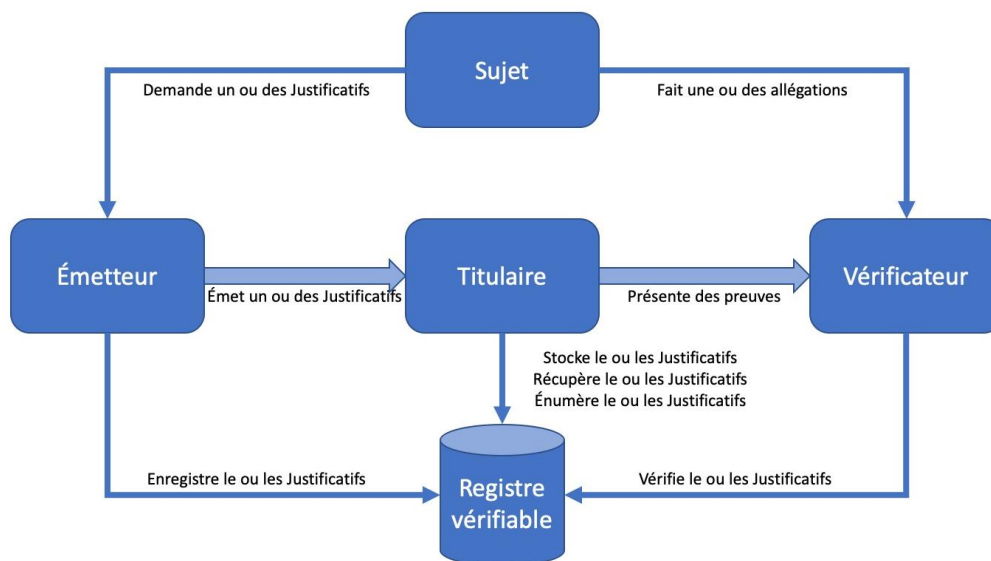
318 Entité qui possède un ou plusieurs Justificatifs. Le Titulaire est généralement le Sujet du
319 Justificatif, mais ce n'est pas nécessaire. Les Titulaires peuvent stocker les justificatifs qu'ils
320 possèdent dans un Référentiel.

321 Vérificateur

322 Entité qui reçoit un ou plusieurs Justificatifs vérifiables, et qui évalue si les Justificatifs
323 représentent d'une manière authentique et exacte l'Émetteur ou le Présentateur (voir la section
324 Vérification des justificatifs).

325 3 Relations de confiance

326 L'authenticité, la validité et la sécurité des Participants qui interviennent dans la création,
327 l'émission, le stockage, la présentation et la vérification des justificatifs numériques sont
328 essentielles pour évaluer la fiabilité de ces Justificatifs. Cette composante du CCP identifie les
329 relations de confiance essentielles qui entrent en ligne de compte pour évaluer la fiabilité des
330 Justificatifs numériques. Étant donné cela, les critères de conformité associés aux relations et
331 aux processus de confiance identifiés dans cette composante mettent l'accent sur la
332 transparence et la vérifiabilité, en plus des méthodes techniques pour instaurer la confiance
333 parmi les parties impliquées. La figure 2 illustre la façon dont les divers rôles sont reliés entre
334 eux et créent le besoin d'avoir ces relations de confiance.



335

336 **Figure 2. Rôles et relations des Justificatifs (Relations et Attributs) (illustration)**

Statut : Ébauche de recommandations du CCIAN

Ce document de travail a été préparé pour obtenir l'avis de la communauté et il est approuvé par le Comité d'experts du cadre de confiance du CCIAN. Pour plus de renseignements, veuillez écrire à review@diacc.ca

337 Les relations de confiance décrites ci-dessous ne mènent pas toujours directement à des
338 processus techniques ou commerciaux discrets.

339 La composante « Justificatifs (Relations et Attributs) du CCP définit cinq facteurs qui sont
340 essentiels pour établir la confiance dans ces relations et qui affectent la fiabilité d'un justificatif :

- 341 1. Les Participants doivent se fier à l'autorité et à la fiabilité des émetteurs, et avoir
342 l'assurance que ces émetteurs établissent avec soin l'exactitude des renseignements
343 contenus dans un Justificatif.
- 344 2. Les Participants doivent avoir l'assurance que les Émetteurs délivrent des Justificatifs
345 avec le consentement des Sujets ou d'une entité admissible à agir au nom du Sujet.
- 346 3. Les Participants doivent avoir l'assurance que les Justificatifs émis contiennent des
347 renseignements exacts, fiables et à jour.
- 348 4. Les Participants doivent avoir l'assurance que les Justificatifs compromis ou non valides
349 sont traités d'une manière appropriée et prompte, et qu'ils ne sont rendus inutilisables
350 que dans des circonstances légitimes.
- 351 5. Les Participants doivent avoir l'assurance que les renseignements qu'ils partagent avec
352 d'autres Participants ou qui sont entreposés dans des Référentiels ou Registres
353 vérifiables ne sont pas utilisés par le Fournisseur de services ou le Vérificateur, sauf tel
354 que demandé avec le consentement express du Sujet ou d'une entité autorisée à agir en
355 son nom. Par exemple, les Participants ne doivent pas utiliser des justificatifs qui leur
356 ont été confiés pour représenter les Sujets ou s'entendre avec d'autres Participants pour
357 regrouper ou partager des renseignements sans un tel consentement.

4 Niveaux d'assurance

359 Il est essentiel que les Participants qui créent ou utilisent des Justificatifs comprennent le niveau
 360 de confiance qu'ils peuvent leur accorder. La composante « Justificatifs (Relations et Attributs)
 361 du Cadre de confiance pancanadien emploi pour cela une approche basée sur des niveaux
 362 d'assurance. La figure 3 donne un aperçu des niveaux d'assurance des Justificatifs tels qu'ils
 363 sont utilisés dans tout le CCP. L'assurance d'un Justificatif fait intervenir le processus qui
 364 consiste à associer un Justificatif à une personne en particulier. Quand un Justificatif est
 365 authentifié, la Partie utilisatrice est grandement assurée que la personne qui présente le
 366 Justificatif est la même que celle qui l'a initialement reçu.

335-a	Niveau d'assurance	Description de la qualification
335-b	Niveau 1 (CAL1)	<ul style="list-style-type: none"> • Un faible niveau de confiance est requis pour assurer qu'une personne a conservé le contrôle sur un justificatif qui lui a été émis et que ce justificatif n'a pas été compromis. • Répond aux critères de conformité du niveau 1
335-c	Niveau 2 (CAL2)	<ul style="list-style-type: none"> • Un certain niveau de confiance est requis pour assurer qu'une personne a conservé le contrôle sur un justificatif qui lui a été émis et que ce justificatif n'a pas été compromis. • Répond aux critères de conformité du niveau 2
335-d	Niveau 3 (CAL3)	<ul style="list-style-type: none"> • Un niveau de confiance élevé est requis pour assurer qu'une personne a conservé le contrôle sur un justificatif qui lui a été émis et que ce justificatif n'a pas été compromis; • Répond aux critères de conformité du niveau 3
335-e	Niveau 4 (CAL4) Facultatif	<ul style="list-style-type: none"> • Un niveau de confiance très élevé est requis pour assurer qu'une personne a conservé le contrôle sur un justificatif qui lui a été émis et que ce justificatif n'a pas été compromis. • Répond aux critères de conformité du niveau 4

367 **Figure 3. Niveaux d'assurance des Justificatifs (Relations et Attributs)**

368 Ces niveaux d'assurance sont décrits plus en détail dans le document Profil de conformité des
 369 Justificatifs (Relations et attributs) du CCP.

370 C'est important de noter qu'un Justificatif doit, pour atteindre un niveau d'assurance spécifique,
371 doit remplir chaque critère de conformité applicable correspondant au moins à la norme
372 associée à ce niveau. Autrement dit, le niveau d'assurance maximal pouvant être attribué à un
373 Justificatif spécifique sera le niveau le plus bas qu'il atteint pour *n'importe lequel* des critères du
374 Profil de conformité. Par exemple, si un Justificatif a atteint la norme du niveau CAL4 pour neuf
375 critères et celle du niveau CAL1 pour un critère, le niveau établi pour le Justificatif ne peut être
376 supérieur à CAL1. Cela est expliqué plus en détail dans le profil de conformité.

377 5 Processus de confiance

378 Le CCP favorise la confiance grâce à un ensemble de processus vérifiables.

379 Un processus est une activité commerciale ou technique, ou un ensemble d'activités, qui
380 transforme une condition d'entrée en condition de sortie dont dépendent souvent d'autres
381 processus. Une condition est un état ou une circonstance spécifique qui s'applique à un
382 Processus de confiance. Une condition peut être une entrée, une sortie ou une dépendance
383 relative à un processus de confiance. Les Critères de conformité spécifient ce qui est requis
384 pour transformer une condition d'entrée en condition de sortie. Ils spécifient, par exemple, ce
385 qui est nécessaire pour que le processus Relation vérifiée transforme une condition d'entrée
386 « Relation approuvée » en condition de sortie « Relation vérifiée ».

387 Un processus est désigné comme étant un Processus de confiance lorsqu'il est évalué et
388 certifié conforme aux Critères de conformité définis dans un profil de conformité du CCP.
389 L'intégrité d'un Processus de confiance est fondamentale, car de nombreux participants se fient
390 au résultat du processus, souvent par-delà les frontières territoriales, organisationnelles et
391 sectorielles, et à court et long terme. par-delà les frontières territoriales, organisationnelles et
392 sectorielles, et à court et long terme.

393 **La composante « Justificatifs (Relations et Attributs) » du CCP définit cinq processus de**
394 **confiance rattachés aux Relations :**

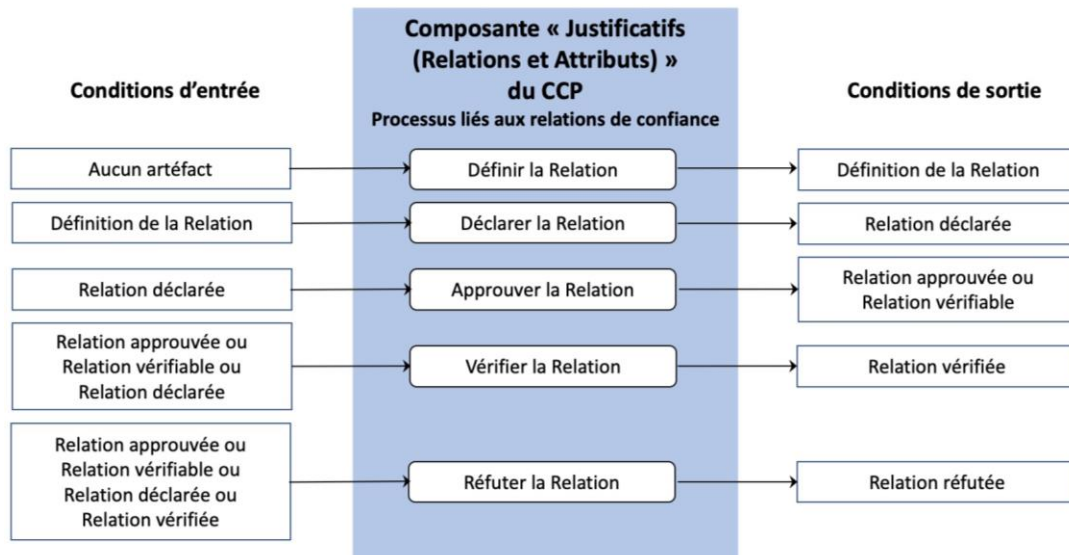
- 395 1. Définir la relation
- 396 2. Déclarer la relation
- 397 3. Approuver la relation
- 398 4. Vérifier la relation
- 399 5. Réfuter la relation

400 **La composante « Justificatifs (Relations et Attributs) » du CCP définit quatre processus**
401 **de confiance rattachés aux Attributs :**

- 402 1. Définir l'attribut
- 403 2. Lier l'attribut
- 404 3. Maintenir l'attribut
- 405 4. Révoquer l'attribut

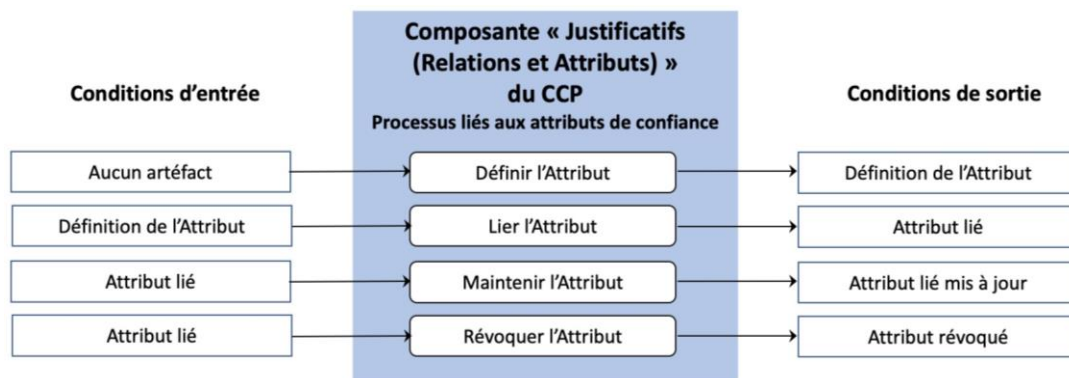
406 5.1 Aperçu conceptuel

407 La figure 4 donne un aperçu conceptuel et montre l'organisation logique des processus des
 408 relations de confiance des Justificatifs (Relations et Attributs) du CCP. La figure 5 donne un
 409 aperçu conceptuel et montre l'organisation logique des processus des attributs de confiance
 410 des Justificatifs (Relations et Attributs) du CCP.



411

412 **Figure 4. Aperçu conceptuel des Relations**



413

414 **Figure 5. Aperçu conceptuel des Attributs**

415 **5.2 Descriptions des processus**

416 Les sections qui suivent définissent les processus de confiance de la composante « Justificatifs
 417 (Relations et Attributs) » du CCP. Le profil de conformité des Justificatifs (Relations et Attributs)
 418 du CCP spécifie les critères de conformité pouvant servir à évaluer la fiabilité de ces processus.

419 Les processus de confiance des Justificatifs (Relations et Attributs) sont définis à l'aide des
 420 renseignements suivants :

Statut : Ébauche de recommandations du CCIAN

Ce document de travail a été préparé pour obtenir l'avis de la communauté et il est approuvé par le Comité d'experts du cadre de confiance du CCIAN. Pour plus de renseignements, veuillez écrire à review@diacc.ca

- 421 1. Description – Aperçu descriptif du processus
 422 2. Entrées – Données utilisées et/ou suivies par le processus de confiance
 423 3. Sorties – Données créées par le processus
 424 4. Dépendances – Autres processus de confiance devant être exécutés avant le processus
 425 décrit dans la section, normalement parce qu'ils produisent une ou plusieurs entrées
 426 requises

427 5.2.1 Définir la relation

428 Le processus Définir la relation décrit un *type* spécifique de relation pouvant exister entre deux
 429 sujets ou davantage, ou classe de relation, sous la forme d'une définition de relation. Une
 430 Définition de relation ne décrit pas une relation spécifique entre deux entités (p. ex., Fatima a
 431 obtenu un doctorat de l'Université de la Colombie-Britannique; Eric est un employé de
 432 FictitiousCorp; Diya et Charles sont légalement mariés). La définition de la relation décrit les
 433 *caractéristiques* de ces relations. La Définition de la relation :

- 434 • Définit et caractérise un type de relation (p. ex., permis de mariage, permis de conduire,
 435 diplôme);
- 436 • Décrit la source de la relation (p. ex., gouvernement provincial, institution
 437 d'enseignement);
- 438 • Décrit les caractéristiques qui définissent la relation (p. ex., le type de diplôme accordé);
- 439 • Indique si une relation doit être approuvée ou non avant de pouvoir lui faire confiance
 440 (voir « Approuver les relations » plus loin dans ce document);
- 441 • Indique si la relation peut être réfutée (voir « Réfuter les relations » plus loin dans ce
 442 document);
- 443 • Déclare ses propres risques inhérents;
- 444 • Fournit aux Parties utilisatrices des conseils à propos de sa fiabilité;
- 445 • Peut inclure des définitions juridiques pertinentes, des définitions des relations qui sont
 446 la norme de l'industrie ou des références à elles ou à des schémas pertinents;
- 447 • Peut décrire toute preuve de fiabilité qui existe (p. ex., Justificatifs vérifiés ou Relations
 448 vérifiées connexes).

449 Une entité peut définir une relation, y compris, sans s'y limiter, un Sujet potentiel d'une telle
 450 relation, un Émetteur, une Partie ayant autorité ou une Partie utilisatrice.

416-a	Entrées	
416-b	Sorties	Définition de la relation
416-c	Dépendances	

451 5.2.2 Déclarer la relation

452 Le processus Déclarer la relation est une assertion faite par une entité selon laquelle une
 453 relation existe entre deux Sujets ou davantage. Contrairement au processus Définir la relation,
 454 le processus Déclarer la relation décrit une relation *spécifique* entre les sujets (p. ex., Diya et
 455 Charles sont mariés légalement dans une administration spécifique, Fatima a obtenu un
 456 doctorat de l'Université de la Colombie-Britannique). Le processus Déclarer la relation fait

457 référence à une Définition de la relation pour en tirer la structure de la relation qu'il déclare et
458 les attributs obligatoires de la relation.

459 L'entité qui déclare la relation peut être ou ne pas être un des Sujets de la relation (p. ex., un
460 avocat peut déclarer une relation juridique pour le compte de deux partenaires d'affaires; une
461 organisation d'accréditation peut déclarer que Gabriel est l'apprenti-menuisier d'Ali). Chaque
462 Sujet d'une relation doit être une personne naturelle ou morale et devrait être une Personne
463 vérifiée ou une Organisation vérifiée.

464 Outre son allégation principale, une Relation déclarée peut contenir des Allégations détaillées
465 supplémentaires concernant ses Sujets (p. ex., la date de naissance d'un Sujet; le fait qu'un
466 Sujet réside à une adresse spécifique). Une allégation peut aussi comporter un prédicat dérivé.
467 Un Prédicat dérivé est une assertion booléenne vérifiable concernant un Sujet qui est basée sur
468 la valeur d'un autre attribut décrivant ce Sujet. Par exemple, une Allégation peut consister en un
469 attribut tel que « Plus de 21 ans » qui contient une valeur « Vrai » ou « Faux » indiquant si le
470 Sujet est âgé de plus de 21 ans par rapport à la date de naissance ou l'âge véritable du Sujet.
471 Le fait d'utiliser de la sorte les Prédicats dérivés protège mieux la vie privée d'un Sujet en ne
472 divulguant pas de renseignements détaillés permettant d'identifier la personne, tout permettant
473 à un Vérificateur de valider l'admissibilité d'un Sujet à un service.

474 Quand une Relation déclarée a été émise, le Titulaire – qui est souvent, quoique pas toujours,
475 un Sujet – peut la stocker dans un référentiel tel qu'un Référentiel vérifiable, un Portefeuille
476 numérique ou un Portefeuille de justificatifs vérifiables. Le niveau d'assurance associé au
477 Référentiel aura un impact direct sur le niveau d'assurance attribué aux Relations déclarées qui
478 y sont stockées.

443-a	Entrées	Définition de la relation
443-b	Sorties	Relation déclarée
443-c	Dépendances	Définir la relation

479 **5.2.3 Approuver la relation**

480 Un Sujet ou une tierce partie confirme, par le biais du processus Approuver la relation, avoir la
481 conviction qu'une Relation déclarée est valide. Une Relation approuvée peut être approuvée
482 par plus d'une entité. Les Parties utilisatrices peuvent prendre en considération le fait qu'une
483 relation fasse l'objet de multiples approbations comme étant une indication de sa fiabilité. Les
484 Parties utilisatrices doivent tenir compte de la source de l'approbation ou des approbations, et
485 du fait que ces sources sont des Personnes vérifiées ou des Organisations vérifiées, au
486 moment d'évaluer la fiabilité d'une relation.

487 Le résultat du processus Approuver la relation peut être une Relation approuvée ou une
488 Relation vérifiable. Une Relation vérifiable est une Relation approuvée inviolable qui est codée
489 d'une façon permettant de faire confiance à l'auteur (c.-à-d. la source) après la vérification
490 cryptographique. Les Relations vérifiables doivent être sécurisées d'une manière
491 cryptographique, respecter la vie privée et être vérifiables à la machine. Les Relations
492 vérifiables peuvent être générées par n'importe quelle entité, mais elles ne prennent vraiment

493 tout leur sens que lorsqu'elles sont générées par une Personne vérifiée ou une Organisation
494 vérifiée.

495 Lorsqu'une Relation approuvée ou une Relation vérifiable a été émise, le Titulaire – qui est
496 souvent, quoique pas toujours, un Sujet – peut stocker la relation dans un Référentiel, p. ex. un
497 Référentiel vérifiable, un Portefeuille numérique ou un Portefeuille de justificatifs vérifiables. Le
498 niveau d'assurance associé au Référentiel aura un impact direct sur le niveau d'assurance
499 attribué aux relations qui y sont stockées.

462-a	Entrées	Relation déclarée
462-b	Sorties	Relation approuvée ou Relation vérifiable
462-c	Dépendances	Déclarer la relation

500 **5.2.4 Vérifier la relation**

501 Lorsque le Titulaire d'une relation (qui est normalement le Sujet de la relation, mais pourrait être
502 une tierce partie ayant le consentement du Sujet pour partager la relation) souhaite faire une ou
503 des Allégations ou est invité par une Partie utilisatrice à faire une ou des Allégations, il présente
504 une Relation contenant ces allégations à un Vérificateur sous la forme d'une Présentation ou
505 d'une Présentation vérifiable. Les Présentations et les Présentations vérifiables peuvent
506 contenir une combinaison des Allégations détaillées (p. ex., date de naissance, âge, adresse,
507 compétence spécifique) et des Prédicats dérivés. Le Vérificateur confirme que la ou les
508 Relations présentées sont authentiques en :

- 509 1. Confirmant que le statut de la ou des Relations est valide (p. ex., non expirée,
510 suspendue ou révoquée);
- 511 2. Confirmant que la preuve d'authenticité est valide, généralement au moyen d'une
512 vérification cryptographique;
- 513 3. Confirmant que la ou les Relations et/ou Présentations sont conformes aux normes ou
514 spécifications pertinentes.

515 Si le Vérificateur est convaincu de l'authenticité des Relations, il fournira les données contenues
516 dans la Présentation ou la Présentation vérifiée à une Partie utilisatrice sous la forme d'une
517 Relation vérifiée.

518 À moins que cela ne soit exigé par un règlement, une politique ou la loi, les Vérificateurs ne
519 devraient pas conserver de copies des Présentations ou Présentations vérifiées afin de limiter
520 l'exposition potentielle des renseignements personnellement identifiables de leur Sujet.

521 Les Vérificateurs ne doivent jamais partager des renseignements qui leur sont présentés dans
522 le cadre du processus de vérification avec d'autres Vérificateurs, d'autres participants à
523 l'écosystème numérique ou quelqu'un d'autre que la ou les Parties utilisatrices sans le
524 consentement express du Sujet. Ce type de collusion pourrait permettre à des auteurs de
525 collusion de regrouper des données et d'en retirer bien plus de renseignements sur le Sujet que
526 ce que n'importe lequel de ces auteurs de collusion n'avait en sa possession. Ce genre
527 d'activité peut nuire considérablement à un Sujet.

528 Les relations incluses dans une Présentation ou une Présentation vérifiable qui est soumise par
 529 un Vérificateur peuvent être sous la forme d'une Relation déclarée, d'une Relation approuvée
 530 ou d'une Relation vérifiable. Même une Relation déclarée volontairement peut devenir une
 531 Relation vérifiée dans des circonstances appropriées (p. ex., Christine déclare volontairement
 532 qu'elle possède un permis de conduire valide pour la province de la Nouvelle-Écosse, qui peut
 533 être vérifié par sa source faisant autorité, c.-à-d. la province).

494-a	Entrées	Relation déclarée, Relation approuvée ou Relation vérifiable
494-b	Sorties	Relation vérifiée
494-c	Dépendances	Approuver la relation ou Déclarer la relation

534 5.2.5 Réfuter la relation

535 Il existe de nombreuses situations où un Émetteur peut vouloir rendre une relation non valide
 536 pour s'assurer que le Sujet, le Titulaire ou quiconque ne puisse pas faire valoir ses allégations.
 537 Par exemple :

- 538 • Un abonnement peut expirer, ce qui rend les Allégations à son sujet non valides;
- 539 • La Relation et une ou plusieurs de ses Allégations peuvent avoir été créées d'une
 540 manière frauduleuse;
- 541 • Une fraude est commise en utilisant la Relation et une nouvelle Relation doit être créée
 542 pour limiter les torts causés à son Sujet;
- 543 • Une Relation peut avoir été émise par erreur;
- 544 • La Relation et/ou une ou plusieurs de ses Allégations peuvent avoir été rendues non
 545 valides par un jugement d'un tribunal;
- 546 • Un événement ou un changement dans les circonstances ou les compétences du Sujet
 547 peut nécessiter la révocation d'une Relation vérifiable et l'émission d'une nouvelle
 548 Relation vérifiable (p. ex., le permis de conduire d'un Sujet passe du statut provisoire au
 549 statut pleinement qualifié, un Sujet est promu du rang de caporal à celui de sergent, le
 550 statut matrimonial d'un Sujet change).

551 Dans de tels cas, les relations doivent être réfutées. Si un Sujet a besoin de pouvoir déclarer
 552 une ou plusieurs des allégations dans un Justificatif de relation révoqué, il doit demander une
 553 nouvelle Relation tel que décrit dans les processus Déclarer les relations, Approuver les
 554 relations et/ou Vérifier les relations de cet aperçu.

555 Il peut arriver que des Allégations dans une Relation réfutée soient acceptées par une partie
 556 utilisatrice, à la discrétion de celle-ci (p. ex., un permis de conduire suspendu *peut* être une
 557 preuve d'âge acceptable pour certaines Parties utilisatrices).

516-a	Entrées	Relation déclarée, Relation approuvée, Relation vérifiable ou Relation vérifiée
516-b	Sorties	Relation réfutée
516-c	Dépendances	Déclarer la relation, Approuver la relation ou Vérifier la relation

558 5.2.6 Définir l'Attribut

559 Le processus Définir l'attribut décrit un *type* spécifique d'attribut qui peut décrire un Sujet, ou
560 une classe d'attribut, sous la forme d'une Définition d'attribut. Une Définition d'attribut ne décrit
561 pas un attribut spécifique (p. ex., date de naissance spécifique de Martina, diplôme spécifique
562 de Hiren). La Définition d'un attribut décrit plutôt les *caractéristiques* de cet attribut. La Définition
563 de l'attribut :

- 564 • Définit et caractérise un type d'Attribut (p. ex., année de fabrication, date, attestation
565 d'études, certifications de l'industrie, qualifications);
- 566 • Fournit un contexte pour utiliser l'Attribut (p. ex., comment l'utiliser, ce à quoi il est censé
567 servir et son utilisation appropriée et/ou inappropriée);
- 568 • Décrit la source de l'Attribut, le cas échéant (p. ex., gouvernement provincial, institution
569 d'enseignement);
- 570 • N'est pas assez qualifié de par son seul nom (p. ex., le nom « Date » ne permettrait pas
571 vraiment de dire si 01-02 correspond au 1^{er} janvier, au 2 février, à janvier 2002, à février
572 1901, etc.);
- 573 • Décrit les caractéristiques ou le format de l'Attribut (p. ex., une date sous la forme JJ-
574 MMM-AAAA);
- 575 • Indique s'il s'agit d'une valeur ou d'un prédicat dérivé de l'Attribut;
- 576 • Inclut un numéro de version et/ou une date d'origine ou un autre identifiant qui permettra
577 aux Émetteurs et Parties utilisatrices de faire la distinction entre les différentes versions
578 de la définition;
- 579 • Déclare ses propres risques inhérents;
- 580 • Donne des indications aux Parties utilisatrices quant à sa fiabilité;
- 581 • Peut inclure un avis de non-responsabilité;
- 582 • Crée une terminologie et une compréhension communes parmi les Émetteurs et les
583 consommateurs de l'Attribut;
- 584 • Peut inclure des définitions juridiques pertinentes, des définitions de l'Attribut qui sont la
585 norme dans l'industrie ou des références à l'Attribut ou à des schémas pertinents;
- 586 • Peut décrire toute preuve de fiabilité qui existe (p. ex., Justificatifs vérifiés ou Relations
587 vérifiées connexes);
- 588 • Peut décrire l'autorité en vertu de laquelle l'Attribut a été émis.

589 Bien que les Attributs soient normalement définis par un Émetteur ou une Partie ayant autorité,
590 n'importe quelle Entité peut définir un attribut.

547-a	Entrées	
547-b	Sorties	Définition de l'attribut
547-c	Dépendances	

591 5.2.7 Lier l'Attribut

592 Le processus Lier l'attribut est une assertion faite par un Émetteur selon laquelle un ou
593 plusieurs Attributs décrivent avec exactitude un ou plusieurs Sujets sous la forme d'un Attribut
594 lié. Contrairement au processus Définir l'attribut, le processus Lier l'Attribut décrit un attribut

595 *spécifique* d'un ou de plusieurs sujets (p. ex., la date de naissance de Martina est le 2 janvier
596 2020; Hiren a une maîtrise en sciences).

597 Un attribut peut aussi comprendre un prédicat dérivé. Un Prédicat dérivé est une assertion
598 booléenne vérifiable concernant un Sujet qui est basée sur la valeur d'un autre attribut décrivant
599 ce Sujet. Par exemple, une Allégation peut consister en un attribut tel que « Plus de 21 ans »
600 qui contient une valeur « Vrai » ou « Faux » indiquant si le Sujet est âgé de plus de 21 ans par
601 rapport à la date de naissance ou l'âge véritable du Sujet. Le fait d'utiliser de la sorte les
602 Prédicats dérivés protège mieux la vie privée d'un Sujet en ne divulguant pas de
603 renseignements détaillés permettant d'identifier la personne, tout permettant à un Vérificateur
604 de valider l'admissibilité d'un Sujet à un service.

605 Le processus Lier l'attribut fait référence à une Définition d'un attribut pour en extraire la
606 structure de l'Attribut et son utilisation et son contexte appropriés.

607 Le processus Lier l'attribut est exécuté par un Émetteur qui est une autorité dans le contexte de
608 l'Attribut (c.-à-d., une partie ayant autorité) et qui peut vérifier que l'Attribut décrit exactement le
609 ou les Sujets (p. ex., une société de télécommunications est une Partie ayant autorité pour
610 émettre un numéro de téléphone légalement enregistré). Le Sujet d'un Attribut peut être ou non
611 identifiable d'une manière unique ou encore une Personne vérifiée ou une Organisation vérifiée.
612 Par exemple, les organismes d'aide humanitaire peuvent vouloir identifier d'une façon unique
613 les personnes admissibles à l'aide tout en respectant le droit et/ou le désir de chacune à ce
614 qu'on respecte son anonymat.

615 Les Attributs liés devraient pouvoir être vérifiés d'une manière cryptographique.

616 Quand un Attribut lié a été émis, le titulaire – qui est souvent, quoique pas toujours, un sujet –
617 peut stocker l'Attribut lié dans un Référentiel, par exemple un Référentiel vérifiable, un
618 Portefeuille numérique ou un Portefeuille de justificatifs vérifiables. Le niveau d'assurance
619 associé au Référentiel aura un impact direct sur le niveau d'assurance donné aux Attribués liés
620 qui y sont stockés.

574-a	Entrées	Définition de l'Attribut
574-b	Sorties	Attribut lié
574-c	Dépendances	Définir l'Attribut

621 **5.2.8 Maintenir l'Attribut**

622 Étant donné la nature de certaines des données qui peuvent être contenues dans les Attributs
623 liés, il peut être nécessaire de les mettre à jour. Ces changements peuvent être reliés à des
624 changements apportés à l'Attribut comme tel (p. ex., changement d'adresse résidentielle,
625 prolongation d'une date d'expiration, renouvellement d'un abonnement, remise des points de
626 démerite d'un permis de conduire) ou des changements d'état qui affectent un Prédicat dérivé
627 (p. ex., le sujet célèbre son 21^e anniversaire et est admissible à changer le prédicat dérivé
628 « Plus de 21 ans » pour « Vrai »). Dans ces cas-là, un Émetteur peut mettre à jour un Attribut lié
629 et le fournir au Titulaire.

630 Dans certains cas, il se peut que ce ne soit pas possible, désirable ou conseillé de mettre à jour
 631 un Attribut lié existant. Un nouvel Attribut lié peut alors être émis à l'aide du processus Lier
 632 l'attribut. Quand un nouvel Attribut lié est émis, il peut être approprié ou non de révoquer des
 633 Attributs liés déjà existants en utilisant le processus Révoquer l'attribut. Si, par exemple,
 634 quelqu'un était le président d'un club local en 2019 et qu'il n'est pas réélu en 2020, il ne serait
 635 pas nécessaire de révoquer l'Attribut lié indiquant qu'il était président en 2019. Si toutefois
 636 l'Attribut lié indiquait qu'il est « l'actuel président » et qu'il n'est pas réélu, ce serait censé de
 637 révoquer l'attribut.

590-a	Entrées	Attribut lié
590-b	Sorties	Attribut lié mis à jour
590-c	Dépendances	Définir l'Attribut, Lier l'Attribut

638 5.2.9 Révoquer l'Attribut

639 Il y a beaucoup de situations où un Émetteur peut vouloir rendre un Attribut définitivement non
 640 valide pour s'assurer qu'il ne puisse pas être présenté par une Entité comme étant une
 641 description actuellement exacte du ou des Sujets. Par exemple :

- 642 • Un abonnement peut expirer;
- 643 • L'Attribut peut avoir été lié d'une manière frauduleuse;
- 644 • Une fraude est commise en utilisant l'Attribut et un nouvel Attribut (p. ex., numéro de
 645 carte de crédit) doit être créé pour limiter les préjudices à son ou ses Sujets;
- 646 • Un Attribut peut avoir été lié à un Sujet par erreur;
- 647 • L'Attribut peut avoir été rendu non valide par un jugement d'un tribunal;
- 648 • Un événement ou un changement dans les circonstances ou les compétences d'un
 649 Sujet peut nécessiter la révocation d'un Attribut lié et l'émission d'un nouvel Attribut lié
 650 (p. ex., le permis de conduire d'un Sujet est suspendu de façon permanente en raison
 651 de sa conduite répétée avec facultés affaiblies).

652 Dans ces cas-là, les Attributs liés doivent être révoqués. La révocation vise à rendre un Attribut
 653 lié définitivement non valide. Si un Sujet doit pouvoir présenter une preuve qui dépend d'un
 654 Attribut révoqué, il doit demander un nouvel Attribut lié à l'Émetteur tel que décrit dans le
 655 processus Lier des attributs du présent aperçu.

608-a	Entrées	Attribut lié
608-b	Sorties	Attribut révoqué
608-c	Dépendances	Définir l'Attribut, Lier l'Attribut

656 6 Références

657 Cette section énumère l'ensemble des normes, lignes directrices et autres documents externes
 658 auxquels il est fait référence dans cette composante du Cadre de confiance pancanadien.

659 **Remarque :**

- 660 • Le cas échéant, seul le numéro de version spécifié ici s'applique à cette composante du
661 Cadre de confiance pancanadien.